



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00040

Numéro SIREN : 540 800 406

Nom ou dénomination : EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2013 sous le numéro de dépôt A2013/009354

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1680931

Dénomination : EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
Adresse : 2 rue Rue Des Feuillants 31000 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion : 1954B00040
n° d'identification : 540 800 406
n° de dépôt : A2013/009354
Date du dépôt : 24/06/2013

Pièce : rapport du commissaire aux apports (article
L.225-47 du Code de Commerce) du 20/05/2013



1680931

Département de la Haute-Garonne

24

0954
1954

9354
1954 B 40.

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

~~~~~

### RAPPORT DU

### COMMISSAIRE AUX APPORTS

Article L.225-147 du Code de commerce

**Exco Fiduciaire du Sud-Ouest**

**Au capital de 1 863 000 €**

**Siège social : 2 rue des Feuillants  
31300 TOULOUSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX APPORTS**

**Apporteur :**

**Société par Actions Simplifiée EXCO LANGUEDOC**

Au capital de 1.254.600 euros,  
Dont le siège social est sis Avenue Auguste Albertini Domaine de l'Iranget - 34500 BEZIERS

**Bénéficiaire :**

**Société Anonyme EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST**

Au capital de 1.863.000 euros,  
Dont le siège social est sis 2 rue des Feuillants - 31200 TOULOUSE

Aux actionnaires,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée en application de l'article L. 225-147 du Code de commerce, par ordonnance du Tribunal de commerce de Toulouse, en date du 17 janvier 2013, nous avons établi le présent rapport.

La valeur des titres apportés figurant dans le contrat d'apport signé par les apporteurs en date du 27 février 2013 s'élève à 245.146 euros chacun soit 490.292 euros pour l'ensemble des actions cédées. Le contrat d'apport ne stipule pas d'avantages particuliers en faveur des apporteurs. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

## **1-PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

L'opération consiste en un apport en nature dont les caractéristiques sont les suivantes :

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST (société bénéficiaire) est une société anonyme au capital de 1.863.000 euros, dont le siège social est sis 2 rue des Feuillants 31200 TOULOUSE. Elle exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Monsieur Remo-André TORRESIN et Monsieur Franck CORBEL apportent des actions de la société EXCO LANGUEDOC représentant 760 actions sur 4182 actions. Cet apport est rémunéré avec des actions de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST.

EXCO LANGUEDOC est une société par actions simplifiée au capital de 1.254.600 euros dont le siège social est sis Avenue Auguste Albertini Domaine de l'Iranget - 34500 BEZIERS. Elle exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Les titres apportés ont été évalués à 490.292 euros. Ce montant résulte d'une négociation entre les parties en fonction de leur évaluation de l'actif net de la société, du fonds de commerce, de l'apport fait en juin 2012 par Monsieur Remo-André TORRESIN et Monsieur Franck CORBEL à EXCO LANGUEDOC.

En rémunération de l'apport, il sera attribué aux apporteurs 1196 actions nouvelles d'une valeur nominale de 60 euros chacune, émises au prix unitaire de 409,94 euros, soit avec une prime d'apport de 349,94 euros, entièrement libérées de la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST.

## 2-DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Après examen du projet de traité d'apport, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler la réalité des apports transmis à la société nouvelle et apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- A apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- A s'assurer que la valeur réelle des apports est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le traité d'apport.

Notre approche sur la valeur de l'apport a également pris en considération :

- La valeur de l'actif net de la société dont les titres sont apportés ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble durant l'exercice 2012 ;
- La valeur d'acquisition des actions apportées en juin 2012 ;
- Les pratiques du marché dans des opérations relatives au secteur d'activité des sociétés concernées.

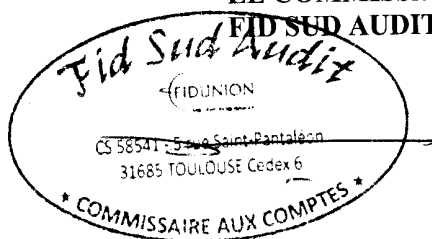
## 3-OPINION SUR LA VALEUR DE L'APPORT

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à **490.292 euros** n'est pas surévaluée et qu'elle est au moins égale à la valeur nominale, augmentée de la prime d'apport, des actions à émettre par la SA EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST.

Il n'a été porté à notre connaissance aucun avantage particulier.

Toulouse, le 20 mai 2013

LE COMMISSAIRE AUX APPORTS



**Philippe RIU**  
Associé Gérant